



L'an deux mil vingt et un, le 30 juin à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains (et visio-conférence), sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	21.

Date de 1ère convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BRUN Pierre, DUMAZ Gérard, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GIMENEZ André, GRELLIER Jean-Marc, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> EXERTIER Bruno.
<u>Excusés :</u>	BERTHOMIER Christian (pouvoir à C. TRAHAND), DUMAZ Régis (pouvoir à S. FERRARI), GINOLLIN Pascal (pouvoir à S. TICHKIEWITCH),
<u>Absents :</u>	BASTIEN Patrick, CAMUS Gilles, GENNARO Alexandre, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO Marie-Pierre, POILLEUX Nicolas, POMMAT Dominique, TURNAR Alexandre.

FINANCES – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REMISE EN ETAT DE L'APPARTEMENT MIS A DISPOSITION DE L'ANCIEN DIRECTEUR DE SAVOIE GRAND REVARD APPARTENANT A LA COMMUNE DE LES DESERTS

Madame la présidente rappelle que Monsieur Liégeois, en sa qualité de directeur de Savoie Grand Revard, bénéficiait d'un logement de fonction sur la commune de Les Déserts, propriété de la commune.

Un bail a donc été conclu entre la commune de Les Déserts et le Syndicat mixte des stations des Bauges.

Lors de la remise du bien sur le marché de la location, suite au départ de Monsieur Liégeois, des travaux de remise en état ont été nécessaires.

La présente délibération vise donc à rembourser la commune des frais engagés pour cette remise en état à hauteur de 1 118,10 €.

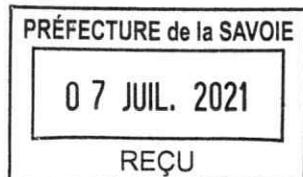
La présidente FERRARI Sandra, ainsi que messieurs DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, VANIN Gaëtan, tous élus de la commune de Les Déserts ne prennent pas part au vote,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

→ APPROUVE le remboursement des sommes engagées par la commune de Les Déserts ;

Fait à AIX-LES-BAINS, le 30 juin 2021

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ <input type="checkbox"/> Votants :	20
☞ <input type="checkbox"/> Pour :	20
☞ <input type="checkbox"/> Contre :	0
☞ <input type="checkbox"/> Abstention (s) :	0
☞ <input type="checkbox"/> Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.